



Changement de statut etudiant -> salarié [urgent svp]

Par **membre nouveau**, le **16/08/2011** à **13:52**

Bonjour,

Je vous explique mon problème. J'ai eu un CDI comme étant ingénieur de recherche en maintenance industrielle qui devra commencer normalement le 1 Sept. j'ai tous les documents nécessaire :

- 1- le contrat de travail CDI avec un salaire de 2100 brut/men > 1.5 SMIG.
- 2- le contrat de travail pour travailleur étranger en 3 exemplaire.
- 3- engagement de versement de la redevance et de la contribution forfaitaire.
- 4- questionnaire relatif au logement.
- 5- une lettre de motivation faite par employeur exprimant son choix.

mon problème c'est que le diplôme je vais l'avoir qu'a partir le 7 septembre (Encore même pas le diplôme juste une attestation), et le second problème c'est que l'employeur n'a pas met l'annonce sur pôle emploi, par contre il a référencé un autre poste qui l'avait met sur pôle emploi proche d'ingénieur de recherche en maintenance (ingénieur en mécanique) sur la lettre de motivation.

Est ce que cela peut poser un problème ?

Ps. pour information je suis de nationalité algérienne et j'ai un diplôme de master algérien.mon titre de séjour actuel s'expire le 30sept. je dépose mon dossier à la préfecture du haut Rhin

urgent svp
merci.

Par **Domil**, le **16/08/2011** à **14:16**

Oui, ça va poser problème. Il doit prouver qu'il n'a pas pu trouver d'employé en France et il met dans sa lettre, un autre poste que celui de votre contrat de travail.

Par **membre nouveau**, le **16/08/2011** à **14:53**

Merci pour votre réponse.

Je voudrai plus d'explication s'il vous plait.

-Le diplôme n'a aucune influence sur la procédure ?

-Il doit mentionner dans sa lettre de motivation qu'il n'a pas pu trouvé un français pour le même poste ? c'est ça!

- Et sinon il ne peut pas référencer l'autre travail qu'il avait publié sur pôle emploi (les deux postes sont proches même très proche, " ingénieur de recherche et ingénieur en mécanique ".

Merci d'avance.

Par **Domil**, le **16/08/2011** à **14:58**

[citation]-Il doit mentionner dans sa lettre de motivation qu'il n'a pas pu trouvé un français pour le même poste ? c'est ça![/citation] il doit le prouver si le métier n'est pas dans la liste des métiers où la situation de l'emploi en France n'est pas opposable. Donc il doit avoir une attestation de pole emploi comme quoi, ils n'ont aucune personne à lui proposer.

[citation]- Et sinon il ne peut pas référencer l'autre travail qu'il avait publié sur pôle emploi (les deux postes sont proches même très proche, " ingénieur de recherche et ingénieur en mécanique " . [citation] L'intitulé du poste sur votre contrat de travail doit être le même que celui dans l'annonce de pole emploi.

Par **membre nouveau**, le **16/08/2011** à **15:06**

Merci.

s'il doit déposer une annonce sur pôle emploi combien de temps doit-il attendre pour avoir l'attestation ?

Par **Domil**, le **16/08/2011** à **15:23**

Je ne sais pas, voir avec pole emploi

Il doit aussi vous proposer le même salaire qu'il proposerait à un Français et le salaire "normal" pour un tel poste (si vous êtes sous-payé vis à vis du secteur et du poste, ça sera aussi refusé)

Par **hic**, le **16/08/2011** à **23:43**

je n'ai pas l'impression que M. domil connaisse bien le sujet. ses réponses sont tendancieuses. renseignez vous sur d'autres forums.

avant ce dernier mois, il ne fallait pas d'annonce anpe/pole emploi pour certains métiers dont l'informatique, mais les pratiques des préfectures sont en train de changer. il faut voir ce que ça donnera dans quelques mois.

de toute façons, l'annonce anpe n'est pas nécessaire. l'anpe n'a pas le monopole de la recherche d'emploi. une annonce sur l'apec ou même monster ou autre avec les réponses reçus et qui ne répondent pas au besoin de l'employeur peut suffire. cela dépend des pratiques de chaque préfectures qui ont des critères différents !!! si vous n'avez pas d'autres offres d'emplois, vous pouvez envoyer le dossier tel quel et demander aux RH si ils peuvent mettre une annonce apec. vous pourrez compléter votre dossier plus tard avec les réponses reçus de l'apec en mettant en quoi votre profil correspond au poste plus que les autres profils...

ce ne sont que des règles pas normales : si un domaine ne se voit pas opposer la situation de l'emploi. il n'est pas opportun de demander à l'employeur de prouver que personne ne correspond au poste. si l'entreprise l'a choisi, c'est bien parce qu'il est le meilleur profil : compétences, personnalité,... pas besoin de les embetter encore plus. l'entreprise ne fait pas toutes ces démarches pour l'autorisation de travail avec les risques qu'elles comportent (refus donc devoir chercher quelqu'un d'autre, perte de temps,...), charge supplémentaire de travail pour les RH, frais à payer (plus de 1600 euros),... par gaîté de coeur.

j'espère que va marchera pour vous...

Par hic, le 16/08/2011 à 23:54

peut être que vous pouvez déposer votre dossier avec votre master algérien. avant c'était possible. demandez à la préfecture. en effet, chaque préfecture est différente et les procédures sont en train de changer.

à paris, ce n'est plus possible, il faut avoir un diplôme de l'année 2010/2011 pour déposer le dossier de changement de statut !!! la plupart des étudiants ne l'ont pas encore. ils ne peuvent même pas déposer le dossier et le compléter plus tard. ils ne peuvent plus déposer le dossier de changement de statut s'il leur reste moins d'un mois de validité du titre de séjour ! ou comment créer des complications injustes et injustifiées pour baisser le nombre des changements de statuts. douce france... (pas pour les étrangers)

Par Domil, le 16/08/2011 à 23:58

Vous ne semblez pas les connaître non plus

[citation]avant ce dernier mois, il ne fallait pas d'annonce anpe/pole emploi pour certains métiers dont l'informatique, mais les pratiques des préfectures sont en train de changer. il faut voir ce que ça donnera dans quelques mois.[/citation] c'est la réglementation qui a changé, la

liste des métiers, qui en plus était différente selon les régions, a été modifié par le ministre.

[citation]de toute façons, l'annonce anpe n'est pas nécessaire. l'anpe n'a pas le monopole de la recherche d'emploi. une annonce sur l'apec ou même monster ou autre avec les réponses reçus et qui ne répondent pas au besoin de l'employeur peut suffire.[/citation] Monster et puis quoi encore, le bon coin aussi ?

[citation]vous pourrez compléter votre dossier plus tard avec les réponses reçus de l'apec en mettant en quoi votre profil correspond au poste plus que les autres profils...[/citation] ça ne fonctionne pas ainsi.

[citation]si l'entreprise l'a choisi, c'est bien parce qu'il est le meilleur profil : compétences, personnalité,..[/citation] Mais ça ne fonctionne pas comme ça, dans le cadre de la régulation de l'immigration et de la lutte contre le chômage.

Par hic, le 17/08/2011 à 01:36

Citation :

vous pourrez compléter votre dossier plus tard avec les réponses reçus de l'apec en mettant en quoi votre profil correspond au poste plus que les autres profils...
ça ne fonctionne pas ainsi.

si !? renseignez vous. dans certains cas, les préfectures et les direccte conservent un degrés d'humanité et de bon sens.

Citation :

si l'entreprise l'a choisi, c'est bien parce qu'il est le meilleur profil : compétences, personnalité,..
Mais ça ne fonctionne pas comme ça, dans le cadre de la régulation de l'immigration et de la lutte contre le chômage.

il ne s'agit pas de chômage. s'il y a avait des personnes en France qualifiables pour ces postes, les entreprises n'essayeraient pas d'embaucher des étranger hors UE. ce n'est certainement pas le salaire qui les y pousse.

vous opposez les méchants étrangers et lutte contre le chômage ? intéressant à savoir.

pourquoi alors il se mélange avec les colorés ?

Par Domil, le 17/08/2011 à 01:41

[citation]il ne s'agit pas de chômage. s'il y a avait des personnes en France qualifiables pour ces postes, les entreprises n'embaucheraient pas d'étranger hors UE.[/citation] C'est bien de lire avant de répondre. Il est étudiant en France, donc personne n'a été le chercher à l'étranger, il est soit embauché dans la boîte où il a fait son stage, soit il a répondu à une offre faite dans le cadre de sa formation.

Si, il s'agit de chômage soit de jeunes, soit de seniors aussi (certains préfèrent embaucher un jeune diplômé étranger en le payant encore moins qu'un jeune diplômé français, qu'un ingénieur de 50 ans)

[citation]vous opposer les méchants étrangers et lutte contre le chômage ? intéressant à savoir. [/citation] décidemment, un tel degré de stupidité n'a d'égal que votre orthographe. Je n'oppose rien du tout, la loi est ainsi faite.

Par **membre nouveau**, le **18/08/2011** à **10:56**

Merci pour vos réponses.

Je voudrai savoir est ce que il existe d'autre moyen pour vérifier que l'employeur a essayé de chercher un français pour ce poste?

Pour le diplôme comme je vous ai dit précédemment je vais l'avoir le 8 sept. est ce que je peux le mettre comme complément de dossier ?

Pour information l'employeur a déjà envoyé un dossier à l'URSSAF.

Par **pedro75**, le **22/08/2011** à **06:20**

[citation]c'est la réglementation qui a changé, la liste des métiers, qui en plus était différente selon les régions, a été modifié par le ministre.[/citation]

Les réglementations ayant changé : montrer moi quel texte de loi exige pour un étudiant de déposer son changement de statut avec une diplôme de l'année en cours.

[citation]Monster et puis quoi encore, le bon coin aussi ?[/citation]

Etant recruteur d'ingénieurs en informatique, je vous assure que MONSTER ou EQUISTA est nettement plus sérieux que pôle-emploi en matière de recrutement.

Douce France...

Par **pedro75**, le **22/08/2011** à **06:26**

DOMIL : Soyez un peu plus humain avec des gens qui travaillent dure pour réussir (principalement dans les domaines de technologie), la ou nous les Français, sommes très faible !

Par **etranger2011**, le **26/08/2011** à **19:49**

Bonjour,

je suis diplômée de dauphine de 2011.

J'ai décroché un CDI dans un grand cabinet d'audit.

Sur mon contrat, est mentionné : Consultant IT

J'ai plusieurs questions :

1 - Est-ce que la préfecture peut rejeter ma demande car le métier n'est pas dans la liste?

2 - Quel intitulé de poste mettre? Ingénieur production et exploitation même si je suis diplômée de la fac?

3 - Ou bien auditeur en système d'information?

4 - Y a t'il des personnes qui ont déposé une demande de changement de statut à Nogent-sur-marne? Peuvent-elles partager leur expérience?

Merci pour vos réponses

Par **etranger2011**, le **26/08/2011** à **19:50**

Bonjour,

je suis diplômée de dauphine de 2011.

J'ai décroché un CDI dans un grand cabinet d'audit.

Sur mon contrat, est mentionné : Consultant IT

J'ai plusieurs questions :

1 - Est-ce que la préfecture peut rejeter ma demande car le métier n'est pas dans la liste?

2 - Quel intitulé de poste mettre? Ingénieur production et exploitation même si je suis diplômée de la fac?

3 - Ou bien auditeur en système d'information?

4 - Y a t'il des personnes qui ont déposé une demande de changement de statut à Nogent-sur-marne? Peuvent-elles partager leur expérience?

Merci pour vos réponses